



PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale

annuelle 2023-2024

39^e Assemblée générale
Tenue le jeudi 12 décembre 2024 à 19 h
à l'Hôtel Explorer de Yellowknife

T : 867.873.3292
F : 867.873.2158
C : dgafcy@franco-nord.com
W : www.afcy.info

5016, 48^e Rue CP 1586,
succ. principale,
Yellowknife, TNO,
X1A 2P2, Canada

Présences

Membres votants		Observateurs non votants
Simon Cloutier	Isidore Guy Makaya	Aucun
Anna Krizova	Lisa Boisneault	
Geneviève Charron	Sandie Redon	
Marjolaine Chevet	Christian Hirwa	
Michel Legault	Jean de Dieu Tuyishime	
Annie Larochelle	André Beaupré	
Laurence Bonin	Oscar Aguirre	
Frédéric Desmarais	Amber O'Reilly	
Flora Camuzet	Batiste Foisy	
Richard Francoeur		

Employés : Maxime Joly, direction générale de l'AFCY, Caroline Lessard, gestionnaire de la programmation

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée forment quorum. Il y a 19 membres en règle. L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 08.

Les membres en règle peuvent participer aux discussions, les autres pourront prendre la parole aux variés.

Geneviève indique que cette année encore, l'AGA se tient plus tard que prévu en raison de circonstances particulières, et précise que l'AFCY n'a pas été en mesure d'organiser l'AGA avant cette date, notamment en raison des délais requis pour la vérification financière et la préparation du rapport annuel. L'administratrice Sheryl Boily ne pouvait pas être présente, car elle vit désormais au Québec et a eu des problèmes d'ordre logistique.

2. Nomination du président d'assemblée et du secrétaire d'assemblée

Geneviève Charron propose, appuyée par Simon Cloutier :

« La nomination d'Annie Larochelle à titre de présidente d'assemblée pour l'Assemblée générale annuelle 2023-2024. »

La proposition est adoptée.

Annie accepte.

Résolution_AGA_12-12-2024_001

Geneviève propose, appuyée par Simon Cloutier :

« La nomination d'Anna Krizova à titre de secrétaire d'assemblée. »

Proposition adoptée à l'unanimité.

Anna accepte.

Résolution_AGA_12-12-2024_002

La présidente de l'assemblée rappelle aux membres les règles applicables concernant les questions, les droits de parole et de vote. La direction informe que l'Assemblée générale annuelle sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Des micros sans fil sont installés sur les tables pour que les membres puissent prendre la parole.

3. Résolution spéciale

Geneviève Charron propose, appuyée par Anna Krizova :

« Que l'article 2.4.3 des Statuts et Règlements de l'AFCY soit suspendu par l'Assemblée générale annuelle afin de permettre que l'AGA 2023-2024 soit tenue le 12 décembre 2024, soit plus de six mois après la fin de l'exercice 2023-2024. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution_AGA_12-12-2024_003

4. Adoption de l'ordre du jour

La procédure de vote est précisée (proposateur, appuyeur). Les membres votants portent des bracelets jaunes. La direction affiche l'ordre du jour à l'écran. Les membres de l'assemblée disposent de copies papier, qui ont également été communiquées par voie électronique dans l'avis de convocation. Un temps est accordé pour la lecture de l'ordre du jour.

Batiste Foisy prend la parole pour souligner le délai des 6 mois toujours dépassé, ajoutant que c'est sans doute dû au processus de vérification. Il comprend que c'est à cause de la

législation des TNO, mais il se demande si l'association pouvait faire modifier cette loi, car cela prend clairement plus que 6 mois.

Geneviève répond que ce serait souhaitable en effet, mais qu'au cours des dernières années, cela n'a pas été possible. Cela dit, la question sera étudiée.

Frederic-François Desmarais demande de combien le délai de 6 mois a été dépassé. Maxime répond que le délai est dépassé depuis le 30 septembre, car l'équipe est réduite, soulignant qu'il aurait fallu travailler sans la moindre pause tout l'été pour avoir une chance d'éviter ce retard.

Changements à l'ordre du jour :

- Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

Marjolaine propose, appuyée par Michel :

« L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité

Résolution_ AGA_12-12-2024-2024_004

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2022-2023

La direction affiche le procès-verbal de l'AGA 2022-2023 à l'écran. On laisse le temps aux personnes présentes de lire le PV.

La présidence de l'assemblée rappelle que seuls les membres présents lors de cette assemblée peuvent demander des modifications. Les membres de l'assemblée disposent de copies papier, qui ont également été communiquées par voie électronique avant l'AGA. Un temps est accordé pour la révision, au terme duquel aucune modification n'est demandée.

Simon Cloutier propose, appuyé par Anna Krizova :

« L'adoption du procès-verbal de l'AGA 2022-2023. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution_ AGA_12-12-2024-2024_005

6.1 Rapport de la présidence

Geneviève Charron présente son rapport oral et invite les membres à consulter le message inclus dans le rapport annuel, qui a été soigneusement mis en page.

Résumé des points clés :

Geneviève invite les participants à lire le mot de la présidence dans le rapport annuel et remercie tous les membres présents d'être ici ce soir. Elle souligne que l'AFCY est au cœur de notre vie culturelle à Yellowknife, et que c'est la culture qui nous unit. Elle dit que l'AFCY travaille fort pour offrir une vie culturelle aux membres et remercie le CA de soutenir ses initiatives. Elle remercie chaleureusement Batiste Foisy qui a travaillé pour l'AFCY une partie de l'année, et Caroline qui s'est jointe plus tard, et bien sûr Maxime. Geneviève dit que bien que l'AFCY soit au cœur de la vie franco-ténoise, l'équipe reste réduite pour un rôle d'une telle importance. Elle ajoute qu'elle espère une meilleure collaboration avec les autres organismes francophones pour proposer encore plus d'activités exceptionnelles.

Questions

Annie Larochelle remercie Geneviève pour son rapport et demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

6.2 Rapport de la direction

Maxime présente son rapport, appuyé par un document partagé à l'écran. Il remercie les membres présents et exprime la fierté de l'équipe pour le travail accompli au cours de la dernière année. Il souligne toutefois avoir dû assurer seul la direction de l'organisme durant le dernier trimestre.

Faits saillants :

- Stabilité des revenus : Les produits sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent.
- Redressement financier : L'AFCY a dégagé un excédent des produits sur les charges de plus de 20 000 \$. Combiné aux excédents cumulés des trois années précédentes, ce résultat a permis de résorber le déficit accumulé depuis 2015 et de dégager un bilan net positif de 8 437 \$ sur 10 ans.
- Programmation exceptionnelle : L'année 2023-2024 a été marquée par une offre culturelle riche et ambitieuse, incluant deux pièces de théâtre communautaire et la venue de plusieurs artistes majeurs de la scène canadienne-française, dont P'tit Béliveau, Yao, Bon Enfant et Mona de Grenoble. En tout, 45 activités ont été organisées, rejoignant plus de 2 800 personnes.
- État du membership : Une mise à jour et une correction du membership fait état de 137 membres au moment de la tenue de l'AGA.

- Dynamisme jeunesse : Le chantier « Jeunesse TNO » poursuit sa lancée, avec une présence active aux événements nationaux et une représentation jeunesse dynamique et engagée au sein du comité territorial.
- Rayonnement théâtral communautaire : Le chantier du théâtre du 62e parallèle a également connu une année importante, avec la présentation d'une pièce adulte et d'une pièce jeunesse, créées par et pour la communauté. Ces projets ont mobilisé 41 bénévoles.

Questions et échanges

Oscar Aguirre aborde le sujet du développement de la vie culturelle. Il souligne que le rapport met surtout l'accent sur les activités de 2023, mais ne mentionne que huit activités pour 2024. Il déplore l'absence d'activités culturelles traditionnelles comme Halloween ou Noël, qui rassemblent les familles. Il ajoute que le rapport accorde une grande place aux aspects financiers et indique ne pas avoir perçu le leadership de l'AFCY pour encourager les bénévoles à organiser des activités artistiques et culturelles dans la communauté.

Maxime répond que l'AFCY fonctionne avec une équipe de seulement deux personnes. Au cours de l'exercice, deux grands projets *par et pour* — des productions théâtrales — ont été organisés, impliquant au moins 40 personnes. Il souligne également que l'AFCY ne dispose pas de lieu de rassemblement, ce qui complique l'organisation d'activités communautaires que les membres pourraient prendre en charge. Il précise que sa vision est de faire de l'AFCY un facilitateur, capable de créer des ponts entre les talents de la communauté, afin de valoriser ces talents tout en assurant une certaine stabilité de la programmation, indépendante du roulement de personnel. Il conclut en affirmant que, compte tenu de ses ressources, l'AFCY en fait beaucoup et que l'équipe donne son maximum.

Batiste précise que, bien que son opinion ne soit peut-être pas entièrement objective puisqu'il a été responsable de la programmation pendant une partie de l'année, il estime que la programmation offerte a été très riche. Rien que pour le premier trimestre de 2024, plusieurs activités d'envergure ont eu lieu : deux pièces de théâtre, un spectacle d'humour, un concert de *Bon Enfant* au Snowking, ainsi qu'un spectacle pour enfants au NACC accompagné d'ateliers scolaires. Il précise d'ailleurs qu'il n'était plus en poste à ce moment-là et remercie Maxime pour la poursuite du travail.

Batiste aborde ensuite la question des partenariats. Il mentionne que l'été dernier, pour la première fois depuis 1989, l'AFCY n'était pas désigné comme pas été commanditaire de *Folk on the Rocks (FOTR)* et que l'AFCY n'a pas présenté de spectacle au festival. Il demande quel est l'état du partenariat avec FOTR.

Maxime le remercie pour sa question, qu'il dit avoir anticipée. Il mentionne vouloir saisir l'opportunité pour préciser que FOTR est un organisme indépendant, et que ce n'est pas l'AFCY qui prend en charge le volet francophone du festival. Par le passé, l'association contribuait 6 000 \$ à FOTR, en plus de fournir cinq suggestions d'artistes en tenant compte de divers paramètres, notamment financiers. Toutefois, ces recommandations n'étaient pas toujours suivies et le Festival, qui dispose d'un comité de programmation, préférerait souvent

faire ses propres choix . Il mentionne aussi qu'à sa deuxième année à la direction, Maxime a réduit la contribution financière à 2 000 \$, mais en contrepartie, l'AFCY appuyait FOTR en offrant des services de traduction et de partage des publications du Festival sur sa page et en fournissant des bénévoles, entre autres formes de soutien. Il précise que FOTR n'a pas relancé l'AFCY et quand il les a approché pour faire des recommandations d'artistes, il s'est fait dire que le Festival avait déjà fait ses choix. Maxime leur a mentionné qu'il estimait que c'était un peu le seul bénéfice de l'AFCY que de pouvoir influencer la programmation francophone et la direction de FOTR a elle-même proposé une année de pause. Maxime les a relancés récemment, mais dit percevoir peu d'enthousiasme de leur part.

Annie remercie Maxime pour ses explications.

Frédéric François remercie également Maxime pour les précisions. Il constate que, malgré tout, la programmation de FOTR inclut du contenu francophone, même sans l'implication directe de l'AFCY. Maxime confirme que FOTR tient à présenter des artistes francophones, mais semble vouloir faire ses choix de manière autonome. Il souligne que l'AFCY souhaite encourager la présence de contenu en français au festival, et que tant qu'il y en a, la mission est accomplie — que le logo de l'AFCY y figure ou non. Il fait un parallèle avec l'offre de films en français : l'association donne l'impulsion, mais espère qu'à terme l'initiative pourra voler de ses propres ailes.

Jean de Dieu demande si l'AFCY a pu identifier les activités ayant attiré le plus de participants cette année, et si elle prévoit les reconduire en raison de leur succès.

Maxime répond que les objectifs de participation ont déjà été dépassés. Il ajoute que, si la vision de l'association repose sur certains grands piliers —grands concerts, partenariats, etc. — les activités communautaires gratuites sont tout aussi importantes. Il insiste sur la nécessité de se tourner vers l'avenir : l'AFCY a enfin sécurisé le financement permettant de maintenir deux postes permanents jusqu'en 2027, et des démarches sont en cours pour obtenir les fonds nécessaires à la présentation de spectacles jusqu'en mars 2029. Il mentionne également son souhait d'obtenir un financement pour créer un troisième poste à temps plein de chargé de projet, dans l'objectif de stabiliser l'organisation. Il rappelle que, faute de salle communautaire, l'AFCY doit louer un espace chaque fois qu'elle souhaite organiser une activité, et qu'elle ne peut donc pas offrir les clés d'un local aux membres pour leur permettre de prendre en charge de petites initiatives.

Laurence prend la parole pour dire qu'elle a été interpellée par le commentaire d'Oscar concernant le leadership culturel. Elle raconte qu'à son arrivée à Yellowknife, il y a cinq ans, sa participation au spectacle *Les Monologues du vagin* lui a donné la piqure du théâtre. Elle a par la suite approché Maxime avec l'idée de monter un projet de plus grande envergure, et il n'a pas hésité à l'appuyer et à obtenir des subventions pour l'année suivante. Elle affirme que l'association lui a véritablement permis de concrétiser ses projets année après année au point même que nous avons pu fonder le Théâtre du 62^e parallèle. Elle invite toutes les personnes intéressées à faire part de leurs idées à Caroline, à Maxime ou au CA.

Flora quitte l'AGA à 20 h 10.

Annie remercie Maxime pour son rapport et invite les personnes présentes à poser des questions supplémentaires. Aucune autre question n'est soulevée.

7.0 Dépôt et approbation des états financiers 2022-2023

Annie Larochelle cède la parole à Simon Cloutier pour la présentation des états financiers réalisés par la firme Bergeron & Co. Maxime partage le document à l'écran, lequel avait également été communiqué par courriel avec l'avis de convocation et est disponible sur le site web de l'AFCY.

Simon présente les états financiers de l'exercice 2023-2024 et mentionne que l'auditeur a émis une opinion avec réserve, comme à l'accoutumée. Les produits s'élèvent à 450 571 \$ et les charges à 429 753 \$, générant un surplus de 20 818 \$.

Simon mentionne que l'auditeur émet toujours une opinion avec réserve, car on ne peut retracer les transactions avec exactitude. Il mentionne par ailleurs qu'à la 2^e ligne de la section sur les produits, on note une baisse de revenu de 30 000 \$, car Patrimoine canadien avait permis à l'AFCY de transférer des fonds inutilisés de l'année précédente. On note en outre la transition du programme jeunesse vers l'AFCY.

Simon explique ensuite qu'en ce qui concerne les charges, les cachets d'artistes ont diminué. Les montants indiqués dans la section sur les déplacements sont plus élevés, car ils sont tributaires du nombre d'artistes et de l'endroit d'où ils se déplacent.

Concernant les dépenses d'activité, Simon indique que l'on constate une baisse, car plusieurs programmes n'ont pas eu lieu.

Simon ajoute que les mêmes notes reviennent toutes les années, elles décrivent entre autres les méthodes comptables, et rien ne mérite d'être souligné sauf possiblement la note 10 mentionnant que l'association est exposée à des risques de crédit et de liquidités, ce qui est cependant normal pour une OBNL.

Annie remercie Simon.

Frédéric propose, appuyée par Batiste :

« L'adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2024. »

Proposition adoptée à l'unanimité.

Personne ne s'oppose et personne ne s'abstient. Il n'y a pas de question.

Résolution_ AGA_12-12-2024_006

8. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2024-2025

Simon Cloutier propose Bergeron & Compagnie, appuyée par Laurence :
« La nomination de la firme comptable Bergeron & Co. pour l'exercice financier 2024-2025 »

Proposition adoptée à l'unanimité. Personne ne s'oppose et personne ne s'abstient.

Résolution_ AGA_12-12-2024_007

Questions et échanges :

Jean de Dieu demande si les retards sont dus au fait que l'association ne soumet pas ses documents à temps, ou au fait la firme ne travaille pas assez vite.

Maxime répond qu'il apprécie le commentaire et précise que ce n'est pas juste la faute de la firme, mais qu'étant donné que l'association abat le travail de 4 personnes alors qu'elle n'en compte que 2, il s'agit de gérer les priorités. L'équipe essaye de tout soumettre à temps dans la mesure du possible. La firme connaît bien les dossiers de l'association, qui est un vieux client, cependant, elle est aussi tributaire de sa capacité à gérer ses autres clients et des retards peuvent vite faire boule de neige et affecter l'AFCY.

Simon souligne que rester avec la même firme comporte ses avantages, car des liens de confiance se sont installés et qu'ils connaissent bien nos dossiers, ce qui, ultimement, accélère le processus. Une nouvelle firme pourrait engendrer plus de retard et de travail. Il précise par ailleurs qu'il n'y a pas tant d'organismes comptables francophones dans l'ouest du Canada, et que l'association souhaite donner la priorité aux firmes francophones.

Annie demande s'il y a d'autres questions, puis cède la parole à la présidente de l'AFCY.

9. Élections du conseil d'administration

9.1 Nomination de la présidence d'élection et d'un scrutateur

Geneviève Charron propose, appuyée par Marjolaine Chevet :

« Annie Larochelle comme présidente d'élection »

« Alexandre Beaudin comme scrutateur »

Les deux acceptent leurs nominations.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution_ AGA_12-12-2024_008

9.2 Nomination de la présidence et des administrateurs

Annie Larochelle donne la parole à la présidente de l'AFCY. Geneviève Charron prend la parole et déclare que conformément à ce qui a été indiqué dans l'avis de convocation, quatre postes seront à combler ce soir.

Les mandats sont d'une durée de deux ans.

Les personnes dont le poste est en élection ce soir sont :

- Présidente – Geneviève Charron* se représente
- Administrateur – Michel Legault * se représente
- Administratrice – Anna Krizova * se représente
- Administratrice Shéryl Boily * se retire

Il faudra donc élire la présidence et trois administrateurs.

Annie Larochelle rappelle que pour chaque poste, un candidat sera proposé et appuyé, et que chaque candidat aura l'opportunité d'accepter ou de refuser la nomination avant de passer à la nomination suivante. Les titulaires sortants ont la possibilité de se représenter immédiatement.

Annie annonce l'ouverture de l'élection pour le poste de président(e).

Laurence Bonin, appuyée par Simon Cloutier, propose la nomination de Geneviève Charron au poste de présidente.

Geneviève Charron accepte la nomination.

Aucune autre nomination n'est proposée.

Geneviève Charron est élue par acclamation à titre de présidente du conseil pour un mandat de 2 ans.

Résolution_ AGA_12-12-2024_09

Nomination des administrateurs du conseil

Annie Larochelle annonce l'ouverture de la période de nomination pour deux postes d'administrateur.

Elle précise que certains membres ont déjà manifesté leur intérêt à l'avance et propose de commencer par eux avant de laisser la parole au reste de l'Assemblée.

Marjolaine Chevet, appuyée par Simon Cloutier, propose la nomination de Michel Legault au poste d'administrateur.

Michel Legault accepte la nomination.

Simon Cloutier, appuyé par Michel Legault, propose la nomination de Anna Krizova au poste d'administratrice.

Anna Krizova accepte la nomination.

Marjolaine Chevet, appuyée par Anna Krizova, propose la nomination de Frédéric Desmarais au poste d'administrateur.

Frédéric Desmarais accepte la nomination.

Annie demande s'il y a d'autres nominations. Aucune autre nomination n'est proposée.

Les nominations sont adoptées à l'unanimité.

Michel Legault, Anna Krizova et Frédéric Desmarais sont élus par acclamation à titre d'administrateurs pour des mandats de 2 ans.

Résolution_ AGA_12-12-2024_10

9.3 Remerciements des membres sortants

Geneviève Charron félicite les nouveaux membres élus, remercie les membres sortants et souhaite la bienvenue à Frédéric François Desmarais. Elle tient à reconnaître l'implication de Sheryl Boily dans le conseil d'administration en tant que trésorière.

10. Varia

Les questions sont maintenant ouvertes à tous, membres et non-membres.

Annie gère l'ordre de parole.

Maxime souligne que l'association fêtera bientôt son 40^e anniversaire et qu'elle souhaiterait le célébrer comme il se doit. Il invite des membres présents à faire part de leurs suggestions.

Oscar demande comment il a été décidé de la date à laquelle l'association fêtera la Saint-Jean-Baptiste. Maxime répond qu'un sondage a été organisé - il s'agissait de ne pas entrer en conflit avec la date de la Journée nationale des peuples autochtones. C'est la date du 25 juin qui a récolté le plus de votes. L'implication du GTNO est un autre facteur, mais aucun détail ne peut être révélé pour l'instant.

Batiste demande si Patrimoine canadien dédie des fonds spéciaux aux anniversaires importants. Maxime répond qu'ils ne le font malheureusement que pour les anniversaires de 25 et de 50 ans.

André demande si d'autres organismes francophones célèbrent des anniversaires pour qu'on associe nos forces. Maxime répond que les anniversaires de chaque organisme tombent tous à des dates différentes. André mentionne que certains territoires et certaines provinces une date d'anniversaire, mais que la communauté franco-ténoise n'en a pas. Il demande s'il y a eu une réflexion à ce sujet. Maxime répond qu'un projet pilote de fête de la Francophonie franco-ténoise a été lancé à son arrivée, mais qu'une étude très complexe a été demandée et que l'association, avec un seul employé à l'époque, a déduit ne pas avoir la capacité organisationnelle. Cela dit, l'étude est publiée sur le site web de l'association.

11. Levée de l'assemblée générale annuelle

Jean de Dieu, appuyé par Richard Francoeur, propose de lever l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle est levée à 20 h 43.